



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 5
SEPTEMBRE 1991, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère suppléante
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

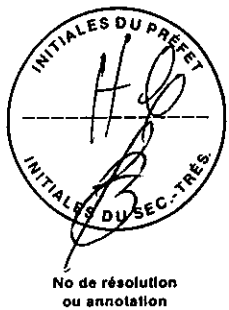
Etait absent :

Monsieur Georges Florès, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
1^{er} août 1991
3. Demande d'avis : règlement d'emprunt
 - 3.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1216-91
4. Evaluation foncière : impacts des nouvelles lois sur
le rôle de valeur locative
5. Zone agricole permanente : position de la C.P.T.A.Q.
suite à la consultation publique
6. Gestion des déchets
 - 6.1 Dossier Récupération Montérégie : recommanda-
tions du comité ad hoc
 - 6.2 Demande d'adhésion de Saint-Bruno-de-Montar-
ville : recommandations du comité ad hoc
 - 6.3 Centre de tri régional : rapport d'étape
7. Dépôt du procès-verbal de la séance du 12 août 1991
du Comité Consultatif d'Aménagement



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

8. Avis de conformité
 - 8.1 Règlements d'urbanisme : ville de Mont-Saint-Hilaire
 - 8.2 Plan d'urbanisme : ville d'Otterburn Park
9. Schéma d'Aménagement : usages communautaires en zone agricole.
10. Interventions sur les berges : Manoir Rouville-Campbell
11. Inspecteur régional
12. Nomination du fonctionnaire désigné et du représentant au sein du Comité Consultatif d'Aménagement à Mont-Saint-Hilaire
13. Demande d'intervention du M.A.P.A.Q. : Branche I du cours d'eau Deslauriers
14. Autorisation du déboursement des frais d'agence par la S.H.Q. aux Habitations Parel Inc.
15. Formation du comité ad hoc sur les prévisions budgétaires
16. Bordereau des comptes à payer
17. Correspondance
18. Affaires publiques
19. Divers
20. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

91-09-121

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard**

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 3.2 Ville de Beloeil : règlements numéros 1217-91 et 1218-91
- 9.1 Schéma d'Aménagement : usages commerciaux en zone agricole

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 1991

Puisque le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 1991 n'a été déposé que lors de la séance, les membres du Conseil en acceptent le dépôt et reportent son adoption à la prochaine séance.

POINT 3. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENT D'EMPRUNT

3.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1216-91

91-09-122

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 21 août 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

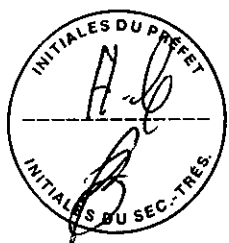
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux sur des rues existantes en zone blanche

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1216-91 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

3.2 Ville de Beloeil : règlements numéros 1217-91 et
1218-91

Règlement 1217-91

91-09-123

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 19 août 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de rues en zone blanche

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1217-91 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement 1218-91 :

91-09-124

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 19 août 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

91-09-124
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de rues en zone blanche

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1218-91 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4. EVALUATION FONCIERE : IMPACT DE LA NOUVELLE LOI SUR LE ROLE DE VALEUR LOCATIVE

Messieurs Robert Beaudry et Raymond Bock, de la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés, déposent un document synthèse expliquant les impacts sur l'évaluation des projets de lois 142 et 145 adoptées récemment par le Gouvernement.

Suite à cette présentation et à diverses explications, la résolution suivante est déposée.

91-09-125

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est responsable de la confection des rôles d'évaluation pour les municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés a été mandatée par le Conseil à cet effet;

ATTENDU QUE suite à l'adoption des projets de lois 142 et 145, des actions devaient être entreprises immédiatement par la firme d'évaluateurs, et ce, face au dépôt du rôle d'évaluation de 1992;

ATTENDU QUE conséquemment la firme d'évaluateurs a déjà réalisé une partie du travail principalement en ce qui concerne la reconnaissance des exploitations agricoles

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE reconnaître le travail déjà effectué par la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés suite à l'entrée en vigueur des projets de lois 142 et 145.



No de résolution
ou annotation

91-09-125
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

QUE les coûts engendrés par la nouvelle identification des unités d'exploitation agricole soit de 15,00 \$ pour chaque dossier traité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 5. ZONE AGRICOLE PERMANENTE : POSITION DE LA C.P.T.A.O. SUITE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

91-09-126

ATTENDU QUE conformément à l'article 69.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déposé à la Commission une demande de révision de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE ladite demande a été adressée à la Commission en avril 1989 et que cette dernière a soumis une première proposition à la M.R.C. en avril 1990;

ATTENDU QUE suite à cette première proposition une ronde de négociations, occasionnant de nombreux délais, s'est enclanchée durant laquelle trois autres propositions ont été déposées par la Commission;

ATTENDU QU'en date du 2 avril 1991 la Commission déposait un mémoire d'entente en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 91-05-065 le Conseil autorisait le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ledit mémoire d'entente;

ATTENDU QUE conséquemment à la signature du mémoire d'entente, la M.R.C. a tenu une consultation publique, portant sur l'ensemble du projet de plan révisé de la zone agricole permanente, le 27 juin 1991;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique une rencontre postconsultation a eu lieu le 9 juillet 1991 aux bureaux de la Commission de protection du territoire agricole à Longueuil;

ATTENDU QUE le 27 août 1991 la Commission de protection du territoire agricole faisait parvenir à la M.R.C. sa position découlant de la rencontre postconsultation;

ATTENDU QUE sa position était accompagnée d'un document intitulé "Addenda au mémoire d'entente du 30 mai 1991 en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole";

ATTENDU QUE le Conseil a étudié ladite proposition ainsi que l'Addenda et se déclare satisfait

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution
ou annotation

91-09-126
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu à signer l'Addenda au mémoire d'entente du 30 mai 1991, tel que rédigé par la Commission de protection du territoire agricole et acheminé au Conseil en date du 27 août 1991.

DE demander à la Commission de protection du territoire agricole de préparer le plan révisé de la zone agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de transmettre ledit plan accompagné du mémoire d'entente et de son Addenda au Gouvernement, et ce, dans les plus brefs délais;

DE demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Yvon Picotte, de procéder avec diligence pour décréter le plan révisé de la zone agricole dans les meilleurs délais.

ADOpte MAJORITAIREMENT, monsieur Paul-André Perreault ayant voté contre la résolution.

POINT 6. GESTION DES DECHETS

6.1 Dossier Récupération Montérégie : recommandations du comité ad hoc

Les membres du Conseil prennent connaissance des recommandations du Comité ad hoc qui favorise une association formelle entre la M.R.C. et Récupération Montérégie, eu égard à la récupération et au recyclage.

91-09-127

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté le Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets afin de formuler des recommandations quant au mode d'intégration à la M.R.C. des services offerts par Récupération Montérégie;

ATTENDU QUE le Comité a déposé ses recommandations et préconise une entente formelle avec Récupération Montérégie principalement axée sur le recyclage donc l'utilisation du centre de tri

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU DE mandater le directeur général afin qu'il élabore de concert avec Récupération Montérégie et notre conseiller juridique, un projet d'entente avec Récupération Montérégie axé principalement sur le recyclage soit l'utilisation du centre de tri.

QUE ledit projet soit déposé au Conseil lors de la prochaine séance accompagné des coûts inhérents à une telle entente.

ADOpte MAJORITAIREMENT, messieurs Honorius Charbonneau, Paul-André Perreault et Bertrand Poulin ayant voté contre la résolution.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**6.2 Demande d'adhésion de Saint-Bruno-de-Montarville :
recommandations du Comité ad hoc**

A la demande du Conseil, le Comité ad hoc s'est réuni afin d'étudier la demande de Saint-Bruno-de-Montarville pour adhérer à l'entente sur la gestion des déchets uniquement sur la question du centre de tri régional. Le Comité, dans son rapport du mois d'août, recommande au Conseil une intégration complète de Saint-Bruno-de-Montarville à l'entente et de poursuivre les négociations avec la ville en ce sens.

Le Conseil mandate le directeur général afin de rencontrer les représentants de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de façon à évaluer les conditions d'une adhésion complète de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville à l'entente.

6.3 Centre de tri régional

Le représentant de la M.R.C., au sein du Comité inter-M.R.C. pour la réalisation d'un centre de tri régional, monsieur Julien Bussière, informe les membres du Conseil qu'une Régie est en voie de formation et qu'un projet d'entente à cet effet sera bientôt acheminé aux trois M.R.C. concernées.

**POINT 7. DEPOT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AOÛT
1991 DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT**

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 12 août 1991 du Comité consultatif d'aménagement et en acceptent le dépôt.

POINT 8. AVIS DE CONFORMITE

8.1 Règlements d'urbanisme : ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a donné un avis de conformité pour le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire et qu'un certificat a été émis à cet effet;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté ses règlements d'urbanisme à la séance du 25 juin 1991, à savoir: son règlement de zonage, son règlement de lotissement, son règlement de construction et son règlement des permis et certificats;

ATTENDU QUE lesdits règlements ont été déposés au Conseil de la M.R.C. à la séance du 1^{er} août 1991;

ATTENDU QUE les règlements ont été soumis au comité consultatif d'aménagement pour fins de recommandations;

ATTENDU QUE suite à cette étude, le Comité recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

91-09-128



No de résolution
ou annotation

91-09-128
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve les règlements d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire puisque conformément aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette quatre certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, à savoir : le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement des permis et certificats.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.2 Plan d'urbanisme : ville d'Otterburn Park

Après analyse des recommandations du Comité consultatif d'aménagement, dans sa résolution numéro 91-08-048, la résolution suivante est déposée :

91-09-129

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Schéma d'Aménagement le 5 mars 1987;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE toutes les municipalités, dont le territoire fait partie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sont tenues, selon l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un plan d'urbanisme conforme au Schéma d'Aménagement;

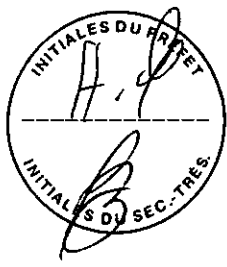
ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté son plan d'urbanisme et l'a transmis au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour conformité;

ATTENDU QUE le Comité doit faire des recommandations au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu quant à la conformité du plan d'urbanisme d'Otterburn Park au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, lors de la séance du 12 août 1991, a procédé à l'analyse du plan d'urbanisme de la ville d'Otterburn Park et recommande au Conseil que des modifications soient apportées avant d'émettre un avis de conformité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution
ou annotation

91-09-129
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU DE demander à la ville d'Otterburn Park d'apporter les modifications suivantes à son plan d'urbanisme, à savoir :

- . que les périmètres d'urbanisation soient identifiés et affectés conformément aux dispositions du Schéma d'Aménagement à cet effet;
- . que des précisions soient apportées quant aux secteurs propices à l'implantation d'établissements de production animale;
- . que la position de la municipalité soit exprimée en ce qui concerne la réalisation de sites d'extraction;
- . que la position de la municipalité soit exprimée en ce qui concerne l'identification et l'utilisation des zones inondables;
- . que la position de la municipalité soit exprimée en ce qui concerne l'utilisation et l'aménagement des rives et des littoraux;
- . que les anciens dépotoirs soient répertoriés et que les intentions de la municipalité face à leur aménagement et leur utilisation soient exprimées;
- . que le point de captage d'eau pour l'usine de filtration de la R.I.E.V.R. soit identifié et que les intentions de la municipalité face à sa protection soient exprimées;
- . que le secteur de la route 133 soit affecté rural conformément au Schéma d'Aménagement;
- . que les intentions de la municipalité soient exprimées en ce qui concerne le tracé de la route 133;
- . que les intentions de la municipalité soient exprimées en ce qui concerne l'affichage sur l'ensemble de son territoire et, de façon particulière, aux abords de la route 133;
- . que les intentions de la municipalité soient exprimées en ce qui concerne l'aménagement des aires de stationnement, des aires de chargement et de déchargement et des aires d'entreposage;
- . que les intentions de la municipalité soient exprimées en ce qui concerne l'abattage d'arbres, plus particulièrement en ce qui concerne les abords de la route 133;
- . que les intentions de la municipalité soient exprimées en ce qui concerne l'implantation de roulottes et de maisons mobiles;
- . que la partie de la rue Connaught située en zone agricole permanente soit affectée à une vocation agricole;
- . que la vocation de la colonie de vacances soit conforme à l'affectation protection déterminée au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

91-09-129
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- . que les densités d'occupation du sol soit déterminées pour chacune des affectations du territoire identifiées au plan d'urbanisme;

D'apporter une attention particulière à la problématique de développement spécifique aux anciens secteurs délimités par les rues Hillside, Mountainview, Helen et chemin des Patriotes, de même qu'aux rues Prince-Albert, St-John, Gervais, Spiller, Ruth et chemin des Patriotes.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. SCHEMA D'AMENAGEMENT : USAGES COMMUNAUTAIRES EN ZONE AGRICOLE

Le représentant de la ville de Carignan demande à ce que le Schéma permette les usages communautaires en zone agricole et plus spécifiquement les hôtels de ville.

A ce titre, les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 91-04-040 adoptée à la séance du 4 avril 1991 et qui stipule que le Schéma doit faire l'objet d'une modification pour prévoir ce type d'usages.

9.1 Schéma d'Aménagement : usages commerciaux en zone agricole

A la demande de monsieur Paul-André Perreault, le directeur général informe le Conseil que notre conseiller juridique doit sous peu nous transmettre un avis juridique quant à la reconnaissance des droits acquis et plus particulièrement des usages commerciaux en zone agricole.

POINT 10. INTERVENTIONS SUR LES BERGES : MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL

A la demande du Conseil, lors de la dernière séance, le directeur général présente un extrait du vidéo du relevé des berges, réalisé à l'été 1990, concernant les berges de la propriété du Manoir Rouville-Campbell.

Par la suite, le représentant de la ville de Beloeil, monsieur Julien Bussière, présente un vidéo qu'il a réalisé à l'été 1991 suite aux interventions sur les berges par le propriétaire du Manoir Rouville-Campbell.

Puisqu'un sérieux doute persiste quant à la conformité des interventions sur les berges eu égard aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire et aux normes dictées au document complémentaire du Schéma, les membres du Conseil demandent d'obtenir, du fonctionnaire désigné, un rapport détaillé de la situation.

POINT 11. INSPECTEUR REGIONAL

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il pourrait être intéressant de créer un poste d'inspecteur régional;

91-09-130



No de résolution
ou annotation

91-09-130
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la responsabilité première dudit inspecteur serait de voir à l'application d'une réglementation régionale déléguée à la M.R.C. par les municipalités;

ATTENDU QUE cette réglementation reposerait essentiellement sur des normes concernant : les interventions dans les berges et littoral des cours d'eau en particulier le Richelieu; de même que les interventions dans les bois identifiés au Schéma;

ATTENDU QUE dans cette optique il y a lieu de reconsidérer les normes établies au Schéma d'Aménagement afin de les adapter à l'application possible d'une réglementation régionale

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE confier au Comité consultatif d'aménagement le mandat de reconsidérer les normes établies au Schéma d'Aménagement concernant les interventions sur les berges et le littoral des cours d'eau de même que dans les bois identifiés au Schéma, et ce, dans l'optique d'une réglementation régionale appliquée par un inspecteur régional .

QUE le Comité fasse ses recommandations au Conseil avant la fin de la présente année.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DESIGNE ET DU REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT A MONT-SAINT-HILAIRE

Nomination du fonctionnaire désigné à Mont-Saint-Hilaire :

91-09-131

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a engagé madame Johanne Raymond à titre de responsable et coordonnatrice de la division d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.1. du règlement de contrôle intérimaire, une municipalité peut proposer un fonctionnaire désigné pour sa municipalité;

ATTENDU QUE la résolution numéro 91-339 de la ville de Mont-Saint-Hilaire propose madame Johanne Raymond comme nouveau fonctionnaire désigné de la ville;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.2., il revient au conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination du fonctionnaire désigné dans chaque municipalité



No de résolution
ou annotation

91-09-131
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremand
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu De nommer madame Johanne Raymond fonctionnaire
désignée de la M.R.C., dans la ville de Mont-Saint-
Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nomination du représentant de Mont-Saint-Hilaire au sein
du comité consultatif d'aménagement :

91-09-132

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a nommé, par
voie de résolution, madame Johanne Raymond
comme nouveau représentant de la ville au
sein du comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE toute nomination au sein du comité consul-
tatif d'aménagement doit être entérinée par
le Conseil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremand
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu QUE madame Johanne Raymond soit et est nommée
à titre de représentante de la ville de Mont-Saint-
Hilaire au sein du comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13. DEMANDE D'INTERVENTION DU M.A.P.A.Q. : BRANCHE
I DU COURS D'EAU DESLAURIERS

91-09-133

ATTENDU QUE la branche 1 du cours d'eau Deslauriers a
fait l'objet d'une demande d'intervention
auprès du M.A.P.A.Q. par les intéressés;

ATTENDU QUE ledit Ministère a étudié la demande et a
présenté un projet d'intervention;

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue avec les intéressés
à cet effet;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de
la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant



No de résolution
ou annotation

91-09-133
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU DE demander au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de l'exécution des travaux de drainage projetés dans la Branche 1 du cours d'eau Des-lauriers.

QUE la M.R.C. s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

QUE la M.R.C. s'engage à apporter une attention particulière à son obligation d'entretien de ce cours d'eau conformément à la réglementation et à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 14. AUTORISATION DU DEBOURSEMENT DES FRAIS D'AGENCE
PAR LA S.H.Q. AUX HABITATIONS PAREL INC.**

91-09-134

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est mandataire des programmes PARCQ, PRIL et PAD mis sur pied par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la firme Habitations Parel Inc. a été mandatée par le Conseil de la M.R.C. à titre d'agent de livraison desdits programmes;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité administrative il y aurait avantage à ce que l'agent de livraison soit rémunéré directement par la S.H.Q. eu égard à ses frais d'agence

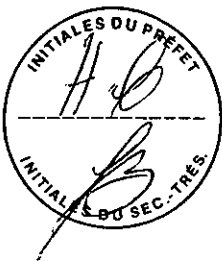
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE demande soit faite à la Société d'habitation du Québec afin d'autoriser l'émission des chèques représentant les frais d'agence pour le traitement des dossiers soumis et approuvés dans le cadre des programmes PARCQ, PRIL et PAD ou de tout autre programme dont l'agence aura eu le mandat d'exécuter pour le bénéfice de la M.R.C..

QUE les chèques, représentant le paiement desdits frais d'agence, soient émis directement à l'ordre d'Habitations Parel Inc, et ce, en accord avec l'entente liant la Société d'Habitation du Québec, le mandataire et l'agence de liaison.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 15. FORMATION DU COMITE AD HOC SUR LES PREVISIONS
BUDGETAIRES**

91-09-135

ATTENDU QU'à chaque année un comité ad hoc est formé afin d'étudier les prévisions budgétaires pour l'année financière à venir

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE le Comité ad hoc sur les prévisions budgétaires soit composé, en plus de monsieur le Préfet qui est membre d'office, de messieurs Ferdinand Borremans, Georges Florès, Bernard Gagnon et Claude Voyer.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 16. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

91-09-136

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #91-08, de chèque #4066 à chèque #4105 et de chèque #S2859 à chèque #S2904 pour un montant total de 40 397,25 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 17. CORRESPONDANCE

91-378 22-07-91 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le plan et règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

91-379 24-07-91 Lettre de MONSIEUR JEAN BEAUDIN, coordonnateur, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant l'implantation du Programme d'adaptation de domicile par la Société d'habitation du Québec.

91-380 25-07-91 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC HÉNAULT, analyste, C.P.T.A.Q., nous transmettant copie du procès-verbal de la rencontre postconsultation pour la révision de la zone agricole.

91-381 26-07-91 Lettre de MONSIEUR BERNARD OUIMET, C.P.T.A.Q., concernant le procès-verbal de la rencontre postconsultation pour la révision de la zone agricole.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-382 29-07-91 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant un règlement d'emprunt pour approbation du Conseil.
- 91-383 30-07-91 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant une résolution concernant le rôle des valeurs locatives.
- 91-384 31-07-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR BERNARD OUMET, C.P.T.A.Q., adressée à MONSIEUR JEAN-YVES COUILLARD, vice-président, CONFÉDÉRATION DE L'U.P.A., qui fait suite à la rencontre postconsultation.
- 91-385 01-08-91 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement.
- 91-386 05-08-91 Lettre de MONSIEUR RENÉ BERGERON, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant le programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).
- 91-387 05-08-91 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous confirmant l'adoption du règlement #346 portant sur le plan d'urbanisme.
- 91-388 05-08-91 Lettre de MONSIEUR FLORENT GAGNÉ, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un document concernant le partage des responsabilités Québec-municipalités.
- 91-389 05-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR ANDRÉ CHAGNON, U.P.A. CEINTURE VERTE, adressée à MONSIEUR FRÉDÉRIC TRÉPANIÉ, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant l'implantation d'un système de gazéification de pneus usagés en zone agricole.
- 91-390 06-08-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE, nous transmettant un exemplaire d'une brochure résumant les recherches archéologiques effectuées en territoires non municipalisés.
- 91-391 07-08-91 Lettre de MONSIEUR AIMÉ BÉDARD, AIMÉ BÉDARD & ASSOCIÉS, nous transmettant une offre de services en gestion des ressources humaines.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-392 07-08-91 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS SOULIÈRES, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie du projet de plan d'urbanisme pour avis de conformité.
- 91-393 08-08-91 Lettre de ME ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant la cause M.R.C.V.R. et ville de Carignan c. Jules Gareau.
- 91-394 08-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR MARIO FONTAINE, directeur régional, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR LUC MEILLEUR, GAZ MÉTROPOLITAIN INC., transmettant un certificat d'autorisation pour l'exécution de travaux.
- 91-395 09-08-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant le non-respect de l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 91-396 12-08-91 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant l'enveloppe budgétaire supplémentaire du programme PARCQ pour 1991.
- 91-397 12-08-91 Lettre de ME ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous transmettant copie d'une lettre adressée à BENOIT LAPOINTE, urbaniste, VILLE DE CARIGNAN, concernant l'inscription en appel de la cause M.R.C.V.R. et ville de Carignan c. Jules Gareau.
- 91-398 12-08-91 Lettre de ME ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous informant qu'aucune inscription en appel n'a été faite pour la cause M.R.C.V.R. c. Françoise Boisclair Marsan, le dossier est donc fermé.
- 91-399 14-08-91 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de la nomination de madame Louise Sénécal à titre de délégué de la municipalité.
- 91-400 14-08-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copies des résolutions pour la nomination de madame Johanne Raymond à titre de fonctionnaire désigné et membre du C.C.A..
- 91-401 19-08-91 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, concernant l'académie des Grands Montérégiens - 1992



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-402 19-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR MARCEL DULUDE, maire, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, concernant une demande de prolongation de délai pour adopter des règlements d'urbanisme.
- 91-403 19-08-91 Lettre de MONSIEUR JEAN J. CHAREST, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant un exemplaire du projet de politique du service canadien des parcs.
- 91-404 19-08-91 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant des règlements d'emprunt pour approbation du Conseil.
- 91-405 20-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR PIERRE LAVALLÉE, ingénieur, GAZ MÉTROPOLITAIN, concernant une demande d'autorisation pour la traverse d'une conduite de gaz - branche #8 du ruisseau Beloeil.
- 91-406 20-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR PIERRE LAVALLÉE, ingénieur, GAZ MÉTROPOLITAIN, concernant une demande d'autorisation pour la traverse d'une conduite de gaz - ruisseau Beloeil.
- 91-407 20-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR PIERRE LAVALLÉE, ingénieur, GAZ MÉTROPOLITAIN, concernant une demande d'autorisation pour la traverse d'une conduite de gaz - branche #9 du ruisseau Beloeil.
- 91-408 20-08-91 Lettre de MONSIEUR PAUL-ARTHUR FORTIN, président-directeur général, FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP, nous transmettant des statistiques sur la création de nouvelles entreprises sur notre territoire.
- 91-409 21-08-91 Lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant la demande de prolongation de délai pour délivrer les certificats de conformité au plan d'urbanisme de Beloeil, Saint-Marc-sur-Richelieu et Chambly.
- 91-410 21-08-91 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un règlement d'emprunt pour approbation du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-411 22-08-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant les interventions du M.L.C.P. sur le territoire de notre M.R.C..
- 91-412 22-08-91 Lettre de MONSIEUR RENE BERGERON, directeur des programmes d'aide, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, concernant les programmes PARCQ et PRIL.
- 91-413 22-08-91 Lettre de MONSIEUR RALPH MERCIER, président, U.M.Q., concernant les colloques sur la décentralisation.
- 91-414 23-08-91 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUILLE, secrétaire de la Table, TABLE DE CONCERTATION DES PREFETS DE LA MONTEREGIE, concernant la prochaine réunion.
- 91-415 26-08-91 Lettre de MONSIEUR GREGOIRE MATHIEU, secrétaire de la Commission de la culture, MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, concernant le dépôt des mémoires pour la politique culturelle.
- 91-416 26-08-91 Lettre de MADAME LINDA GALLANT, présidente, ASSOCIATION TOURISTIQUE REGIONALE DE LA MONTEREGIE, nous transmettant une invitation pour l'assemblée générale annuelle.
- 91-417 26-08-91 Lettre de MONSIEUR GEORGES FELLI, directeur général de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant des données foncières, fiscales et financières issues des prévisions budgétaires municipales.
- 91-418 28-08-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL GAGNON, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, concernant le comité B.P.C..
- 91-419 28-08-91 Lettre de MADAME LINDA GHANIME, coordonnatrice du bureau B.P.C., MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant une rencontre du comité pour l'élimination des B.P.C.

Publications du mois d'août 1991

Info forêt	no.18 juillet 1991
A.Q.T.E. Sciences et techniques de l'eau	vol.24, no.2 mai 1991
L'Aménagiste	vol.5, no.2 juillet 1991



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Gazette officielle du Québec	no.29 17 juillet 1991
L'Audience	vol.1, no.1 juillet 1991
Gazette officielle du Québec	no.30 24 juillet 1991
Municipalité	juillet, août 1991
Gazette officielle du Québec	no.31 31 juillet 1991
Landmark	août 1991
Muni-Express	no.7 août, septembre 1991
Gazette officielle du Québec	no.32 7 août 1991
Chantiers	vol.8, no.6 juillet, août 1991
Affaires Montérégiennes	vol.4, no.2 août, septembre 1991
Votre succès	vol.2, no.2 été 1991
Votre succès	vol.2, no.1 février 1991
Gazette officielle du Québec	no.33 14 août 1991
Gazette officielle du Québec	21 août 1991

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Des citoyens de la ville de Carignan interviennent afin de sensibiliser le Conseil à la problématique de l'implantation possible d'un site d'enfouissement sanitaire dans la carrière Désourdy à Carignan.

Un citoyen d'Otterburn Park s'informe quant aux modalités d'entrée en vigueur d'une réglementation locale eu égard à l'avis de conformité de la M.R.C..

Durant les interventions sur ce point monsieur Julien Bussière quitte son siège.

POINT 19. DIVERS

Monsieur Paul-André Perreault souligne la problématique de l'implantation de son hôtel de ville en zone agricole due au fait qu'un tel type d'usage n'est pas prévu au Schéma en zone agricole.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 20. CLOTURE DE LA SEANCE

91-09-137


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

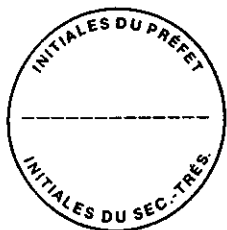
ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les
points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 23 heures 10.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**